

La Croix, 27 octobre 2010



Alain
Rémond

Les redresseurs de sondages

Considérant que les conditions de fabrication des sondages sont tout sauf transparentes, deux sénateurs font une série de recommandations, qui obligeraient les sondeurs à lever le voile sur leurs pratiques. Tout comme les médias, ils devraient spécifier qui commande tel sondage, qui le paye, qui en fait usage, quelles sont exactement les questions posées (dans leur intégralité), quelles sont les marges d'erreur et, surtout, quels sont les critères pour « redresser » les résultats, à la hausse ou à la baisse. Il n'est pas certain que ces recommandations suffisent à guérir les Français de leur addiction aux sondages, à peu près aussi forte que leur addiction aux antidépresseurs (la question du rapport entre les deux étant posée). En tout cas, la démocratie aurait tout à y gagner, tant sont forts les soupçons de manipulation et de traficotage. Reste à savoir ce qu'en pensent, justement, les Français. À mon avis, un sondage s'impose. Les sondeurs devraient saisir l'occasion : avant que cette loi soit votée, ils ont tout loisir de redresser et de corriger comme ils l'entendent...